



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Agence Régionale de Santé  
Île-de-France



URPS  
PHARMACIENS



SERVICE NUMÉRIQUE DE SANTÉ

## Second webinaire régional officine sur le déploiement des services socles numériques du Ségur de la santé



**Ségur  
numérique**

Webinaire de 20h30 à 21h45

## Bonnes pratiques de participation au webinaire



Les caméras et les micros sont coupés pour les participants.



Seuls les intervenants peuvent les activer.

**Je (re)nomme mon nom d'utilisateur :**  
**« Organisme – Nom Prénom »**



**J'utilise la fonction « Q et R » pour rebondir, poser des questions ou commenter.**

*Une FAQ sera réalisée à la suite du webinaire pour répondre aux différentes questions posées.*



Bienvenue !

*Souriez, vous êtes filmés*

Mise en ligne de l'enregistrement vidéo du webinaire :

➤ En suivant le lien fourni ultérieurement

# Ordre du jour du webinaire

1h

5 min

## 1. Introduction



15 min

## 2. Présentation du Ségur



- Contexte
- Accélération du déploiement de la feuille de route du numérique en santé
- Le Ségur pour les pharmaciens de ville

15 min

## 3. Un déploiement et des financements innovants



- Les différents types de financements prévus
- Zoom sur le financement à l'équipement logiciel
- Zoom sur le financement à l'usage

10 min

## 4. Le Ségur pas-à-pas



- Vos démarches pour bénéficier d'un logiciel référencé Ségur Numérique
- Vos autres démarches
- Liens utiles

5 min

## 5. L'ordonnance numérique et l'accompagnement Assurance Maladie



5 min

## 6. Questions / Réponses



5 min

## 7. Conclusion



# 1. INTRODUCTION

Albert LAUTMAN, DCGDR IdF

Renaud NADJAH, Président URPS Pharmaciens IdF

## 2. PRÉSENTATION DU SEGUR

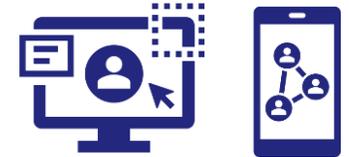
## Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Ce programme vient alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une vision **consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



### Des moyens historiques

#### Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- 1,4 milliard pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- 600 millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

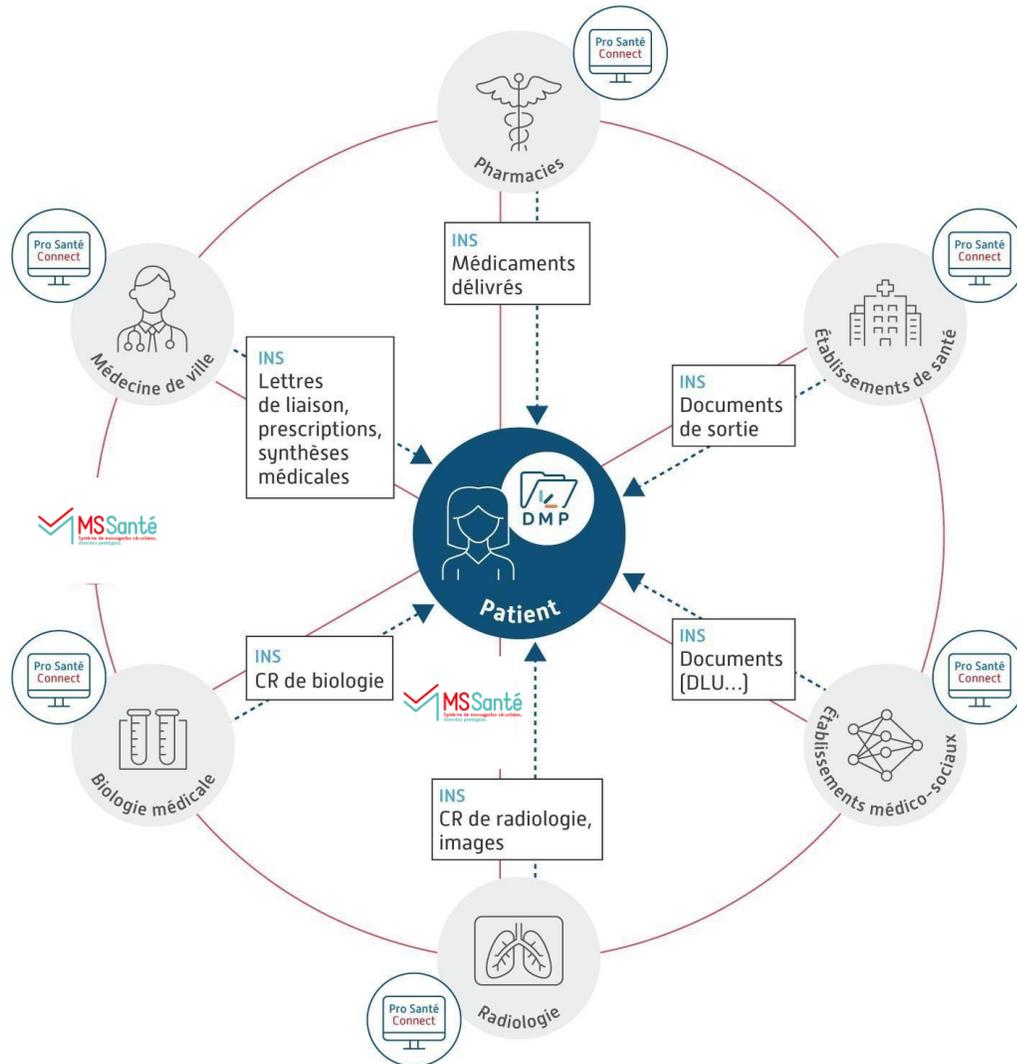
100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



### Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

## Le patient au centre du parcours de soins



Le Ségur du numérique en santé c'est 6 premiers couloirs de travail pour développer le partage fluide et sécurisé des données de santé :



HÔPITAL



MÉDECIN DE VILLE



BIOLOGIE MÉDICALE



RADIOLOGIE



OFFICINE



MÉDICO-SOCIAL

# Accélération du déploiement de la feuille de route

Le Ségur numérique accélère le déploiement de la feuille de route du numérique en santé en s'appuyant sur les référentiels et services socles

## SERVICES SOCLES



Stockage des données de santé  
dans le Dossier Médical Partagé



**Demain** Ordonnance numérique

Ordonnance standardisée  
disponible dans le Dossier  
Médical Partagé

## RÉFÉRENTIELS SOCLES



Référencement de données avec  
un Identifiant National de Santé



Identification électronique  
des professionnels de santé  
via Pro Santé Connect

**Demain** Application carte vitale

Identification et authentification numérique  
des usagers

Ces services et référentiels socles permettront de renforcer la **sécurité** et développer l'**interopérabilité** des systèmes d'information de santé

Des avancées à contextualiser dans un nouveau panorama du numérique dédié à la santé



Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités majeures :

## Un dossier médical

Consultation et alimentation des **documents** ajoutés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé (ordonnance, compte rendu d'hospitalisation, biologies...)

Alimentation et consultation par l'utilisateur de son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé, ...

Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.



## Une messagerie

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé.

## Un catalogue de service (à venir)

Accès à des applications de santé labellisées par l'État via un « **store** » **santé** (Portails patients, applications et objets connectés référencés).

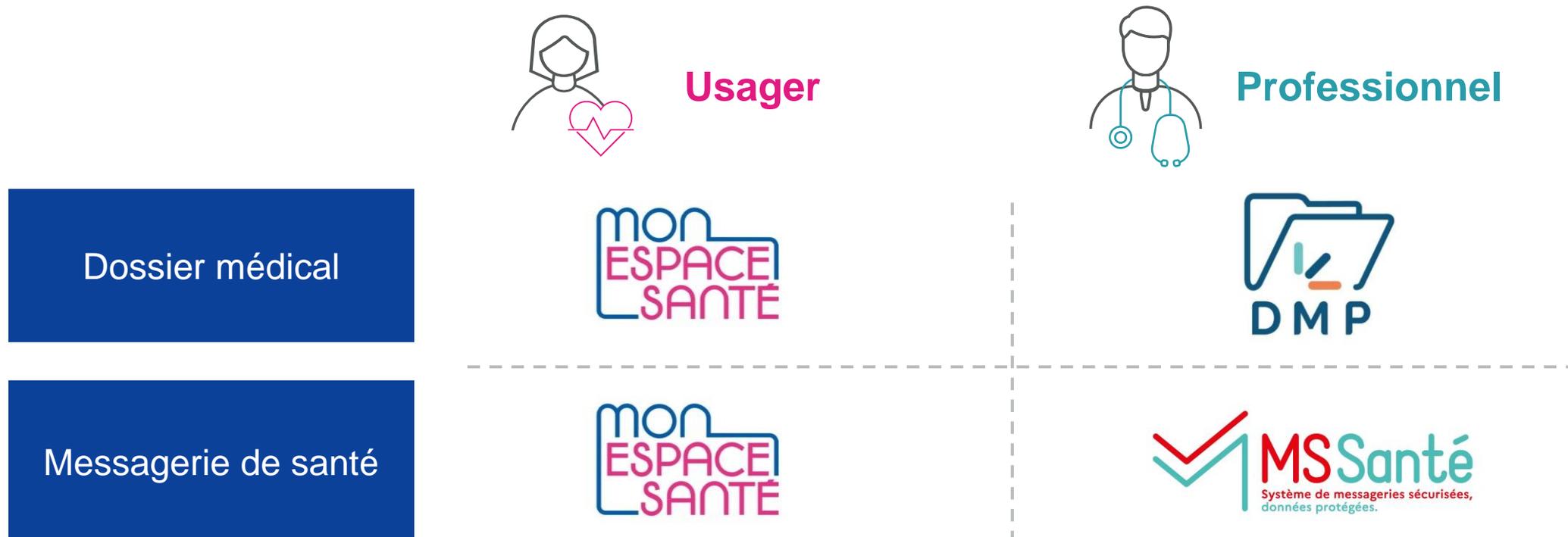
## L'agenda Santé (à venir)

Agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un agenda (rdv médicaux, rappels personnalisés de prévention, ...).

Un nouveau service pour les usagers – Une continuité pour les professionnels avec le DMP et la MSSanté 

## Avec l'arrivée de Mon espace santé

Tous les patients qui ne se sont **pas opposés** à la création de Mon espace santé ont bénéficié de la création d'un **dossier médical** et une **messaging de santé Mon espace santé**



# Contexte

## Actualité Mon Espace Santé



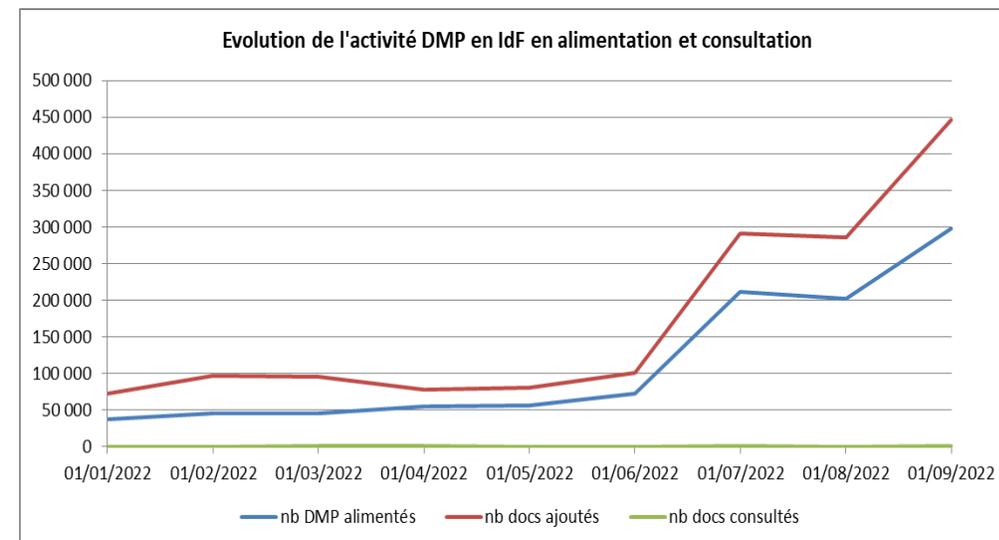
- La **fin des opérations de créations automatiques des profils Mon espace santé a eu lieu le 10 juillet 2022** :
  - Toutes les créations automatiques devant avoir lieu ont donc été réalisées pour les départements de France et d'outre-mer
- Depuis la fin des créations automatiques, **il est donc possible pour les professionnels de santé d'alimenter le DMP pour tous les patients, que ceux-ci aient activé ou non leur compte MES** (sauf opposition de leur part)
- La priorité est désormais de :
  - **développer les usages par les acteurs de santé et les usagers**
  - **de poursuivre l'inclusion des usagers les plus éloignés du numérique**
- Dernières actualités :
  - Nouvelle campagne de communication nationale lancée depuis le 11 septembre 2022,
  - Mise à disposition d'un [mémo précisant les droits des usagers et des professionnels de santé](#) sur Mon Espace Santé,
  - Lancement du catalogue de service prévu au début du dernier trimestre 2022.

# Contexte

## Activité DMP en IdF



Couloir	Nb d'acteurs alimentant			Nb de docs alimentés		
	T1 2022	T2-2022	T3-2022	T1 2022	T2-2022	T3-2022
Hôpital	178	203	223	97 115	142 575	677 293
Médecine de ville dont :	137	167	287	8 680	14 692	19 778
- Médecins généralistes	107	128	237	7 916	14 380	18 126
- Médecins spécialistes	29	37	46	758	292	1 335
- Centres de santé	1	2	4	6	20	317
Biologie médicale	14	14	15	64 414	95 325	298 956
Radiologie	11	11	28	4 654	5 760	20 919
Officine	1	-	-	1	-	-
Médico-social	67	34	18	88 098	868	230
Autres PSL (IDEL, Chirurgiens-dentistes, MK, podologues, Sages-femmes)	6	8	7	8	8	16



- **L'effet des créations automatiques est notable pour le couloir hôpital, les laboratoires et pour les MG avec une hausse importante des alimentations depuis juillet**
- **Poursuite de la progression au niveau des ES et Laboratoires**
- **Activité MG en hausse, activité très faible pour les spécialistes et les CDS**
- **Activité ESMS en progression**
- **Activité radiologie en augmentation mais reste à un niveau bas**
- **Activité d'alimentation à démarrer pour les officines et les autres PS**

- **On constate une forte hausse des alimentations depuis juin (effet créations automatiques MES)**
- **Les consultations restent stables à un niveau bas.**

# Le Ségur pour les pharmaciens de ville

## Le couloir Officine



### Objectifs

Définir les **évolutions à apporter aux Logiciels de Gestion d'Officine (LGO)** pour atteindre l'objectif d'un partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels de santé et avec les patients



### Participants

- « **COPIL Pharmaciens** » composé de pharmaciens et de syndicats de pharmaciens, exerçant en officines de ville.
- « **COPIL Editeurs** », ouvert aux représentants des fédérations et industriels du secteur des LGO
- Equipe opérationnelle **DNS / CNAM / ANS / CNOP**



### Méthode

- Identification des **documents et données à échanger au format numérique**, sur la base de cas d'usages métier
- Mise en évidence des **freins aux usages numériques** (techniques, fonctionnels, juridiques,...)
- **Traduction en exigences techniques et fonctionnelles** à respecter par les éditeurs

# Le Ségur pour les pharmaciens de ville

## Les avancées attendues pour la pratique des pharmaciens de ville

### De nouveaux services

- La e-prescription pour **sécuriser vos dispensations** et **vérifier l'unicité de l'ordonnance grâce à un QRcode unique**,
- La lecture des **e-carte vitale** (ApCV), nouvelle application patient proposée par l'Assurance Maladie.

### De nouveaux moyens de connexion à votre LGO, plus simples et rapides

- Via  **votre E-CPS** (smartphone) grâce au **service Pro Santé Connect**,
- Via des certificats logiciels (pour éviter l'utilisation des cartes CPX et CPS) :  
[https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/segur-numerique-officine-guide-certificats.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-officine-guide-certificats.pdf)

### Des évolutions du dossier pharmaceutique (DP)

- Pour accéder aux données patient grâce à une **augmentation de l'historique patient**,
- **Sécuriser les dispensations** médicamenteuses,
- Faciliter la prise en charge du patient.

### Une identification unique des patients

- Via un **identifiant national de santé (INS)**, **l'ensemble des professionnels de santé** du parcours patient pourront **se partager les données**.

# Le Ségur pour les pharmaciens de ville

## Les avancées attendues pour la pratique des pharmaciens de ville

### La consultation de documents de santé

- Reçus par MSSanté ou provenant du DMP patient, **directement depuis votre LGO.**

### La production de documents de santé

- Le compte-rendu d'entretien pharmaceutique,
- Le Bilan Partagé de Médication (BPM)
- La note de vaccination.

### La diffusion de documents de santé de votre LGO vers

- Un professionnel de santé par MSSanté pro
- Le patient par MSSanté citoyenne
- Le DMP du patient.

### Une portabilité incluse dans votre LGO

- Récupérer plus facilement les données de santé de vos patients, en cas de changement de LGO par exemple

# 3. UN DEPLOIEMENT ET DES FINANCEMENTS INNOVANTS

# Le financement à l'équipement logiciel

## Les grands principes

**Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les professionnels de santé :**

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Réalisées auprès des professionnels de santé **par l'éditeur de la solution référencée ou son distributeur officiel**
- Sur la base d'un **bon de commande signé par le professionnel de santé**

**Un dispositif qui s'appuie sur les documents suivants pour l'éditeur :**

- Un dossier de spécifications et de référencement (**DSR**) : décrit le périmètre Ségur à développer ainsi que le processus de référencement pour l'éditeur.
- Un référentiel d'exigences (**REM**) techniques et fonctionnelles et les preuves à fournir par l'éditeur pour le référencement.
- Un document d'appel à financement (**AF**) explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement éditeurs disponibles.

**En résumé, l'installation d'un logiciel Ségur dans votre officine sera intégralement pris en charge par l'Etat, qui financera l'éditeur à votre place sur la base du devis / bon de commande signé par vos soins.**

# Le financement à l'équipement logiciel

## Quel est le périmètre couvert?

La Prestation financée par l'Etat au bénéfice des professionnels de santé couvre 6 dimensions.



**Licence d'utilisation** sur le périmètre couvert par le DSR



Frais d'**installation**, de **configuration**, de **qualification**



**Maintenance corrective** du périmètre couvert par le DSR



**Accompagnement à l'obtention d'un certificat logiciel de type organisation**, si nécessaire



**Suivi du projet et livraison de la documentation**



**Formation** des professionnels de santé

### La Prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSSanté, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, nouvelles douchettes, etc.) à l'installation de la version référencée.

=> Pour vous aider à analyser les devis des éditeurs, une note est disponible sur le site de l'ANS :

[https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media\\_entity/documents/segur-numerique-note-devis-editeurs.pdf](https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/segur-numerique-note-devis-editeurs.pdf)

# Le financement à l'usage

Celui-ci s'applique une fois l'installation du logiciel Ségur réalisée



Il s'agit là d'un financement visant à promouvoir certains cas d'usage en proposant aux pharmaciens d'officine des financements conditionnés à l'atteinte d'objectifs / volume de documents échangés.

	Indicateurs	Objectifs à atteindre pour obtenir la rémunération annuelle	Entrée en vigueur / période d'application
1	<b>Utilisation DMP</b>	90% des accompagnements patients et bilans finalisés (c'est-à-dire avec une fiche bilan) donnant lieu à une alimentation du DMP/dossier médical de Mon espace santé <b>Rémunération : 100 €</b>	A compter de 2023
2	<b>Utilisation MSSanté</b>	5% des délivrances donnant lieu à des échanges mail avec usage de la messagerie de santé <b>Rémunération : 240 €</b>	A compter de 2023
3	<b>Utilisation de l'ordonnance numérique</b>	35% des prescriptions exécutées via le processus e-prescription : <b>250 €</b> <i>La période d'observation correspond uniquement aux résultats constatés au titre du deuxième semestre 2023.</i>	Uniquement en 2023
4	<b>Utilisation de l'ordonnance numérique</b>	70% des prescriptions réalisées par un professionnel de santé exerçant en ville exécutées via le processus e-prescription.	A compter de 2024
5	<b>Utilisation AppliCV</b>	Aide à l'amorçage la première année puis fixation d'un taux des FSE réalisées avec l'application carte Vitale (5%) <b>Rémunération : 50 €</b>	A compter de 2022

## 4. LE SÉGUR PAS-À-PAS

# Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Quel est le calendrier à connaître pour le pharmacien d'officine ?



\* Tout bon de commande signé après le 19 juin 2022 et avant le 15 mars 2023 est réputé valable sous condition de référencement de l'éditeur.

# Vos démarches pour bénéficier d'un LGO référencé Ségur

Pour être équipé d'un logiciel de gestion d'officine référencé Ségur numérique



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si leur solution sera :

- bien référencée Ségur
- quand elle le sera
- et comment vous pouvez planifier ensemble :
  - La **signature du bon de commande** avant le **15 mars 2023** au plus tard ;
  - Les **travaux de réception, d'installation et de formation** avant le **28 avril 2023** au plus tard

# Etat de la procédure de référencement

**Le 2 février 2022 a été lancé le système ouvert et non sélectif pour la vague 1 pour les Officines. Dans ce cadre, les éditeurs de Logiciels de Gestion d'Officine (LGO) disposaient de deux mois afin de manifester leur volonté de se faire référencer en déposant leur candidature administrative avant le 31/03.**

Douze (12) éditeurs ont respecté cette échéance. Leurs candidatures (14 solutions candidates) sont officiellement retenues pour la suite du processus de référencement. Conformément aux textes de l'arrêté, la liste complète est publiée ci-dessous :

Editeur	Nom du logiciel
Cepi	Pharmavitale
Cerp Rouen	Leo 2.0
EveryS	Winpharma
Infosoft Sas	Crystal
La Source Informatique	Pharmaland
Msi2000	Actipharm
Pharmagest Interactive	Lgpi
Pharmavision	Esculape Lgo2
Pharmony	Pharmony One
Smart Rx	Logiphar
Smart Rx	Smart Rx Agile
Smart Rx	Smart Rx Fes
Vindilis	Vindilis
Visiopharm Sarl	Visiopharm

Pour rappel, ces éditeurs **ne sont pas référencés**, mais sont retenus pour la poursuite du processus. Tout éditeur absent de cette liste ne pourra pas prétendre à un référencement Ségur au titre de Logiciel de Gestion d'Officine.

<https://industriels.esante.gouv.fr/actualites/segur-du-numerique-en-sante-pour-les-officines-liste-des-editeurs-de-lgo-candidats-au-referencement>

# Vos autres démarches

## L'importance de qualifier l'INS

### L'Identité Nationale de Santé, c'est :

Un numéro de matricule + 5 traits d'identité : -

- Nom de naissance
- Prénom(s) de naissance
- Date de naissance
- Sexe
- Code lieu de naissance



### **Une avancée majeure en identitovigilance :**

➤ Une identité unique, sécurisée et pérenne, mise à disposition de l'ensemble des professionnels de santé via le téléservice INSi de l'Assurance Maladie.



### **Une avancée majeure en interopérabilité :**

➤ Une identité qui sera diffusée avec toutes les données et documents de santé échangés entre professionnels de santé et avec le patient.



Si le pharmacien n'utilise pas l'INS, il risque d'alimenter l'espace santé d'une autre personne (exemple : Hamadi Sara-Lou au lieu de Garcia Sarah-Lou).

## Vos autres démarches

### Un accès facilité aux logiciels de santé ainsi qu'aux différents services numériques de santé grâce à votre eCPS et Pro Santé Connect

- ✓ D'un niveau de sécurité équivalent à la CPS, la e-CPS permet au professionnel de santé ou du médico-social de s'authentifier directement auprès d'un logiciel ou service en ligne avec son mobile ou sa tablette, sans passer par un poste équipé d'un lecteur de carte.
- ✓ La e-CPS est un des dispositifs d'authentification que les logiciels et services en ligne peuvent offrir en se raccordant à **Pro Santé Connect**.
- ✓ **Pro Santé Connect** vous permet de vous **authentifier de manière forte** à plus d'une 50aine de services à l'aide de votre **smartphone**.

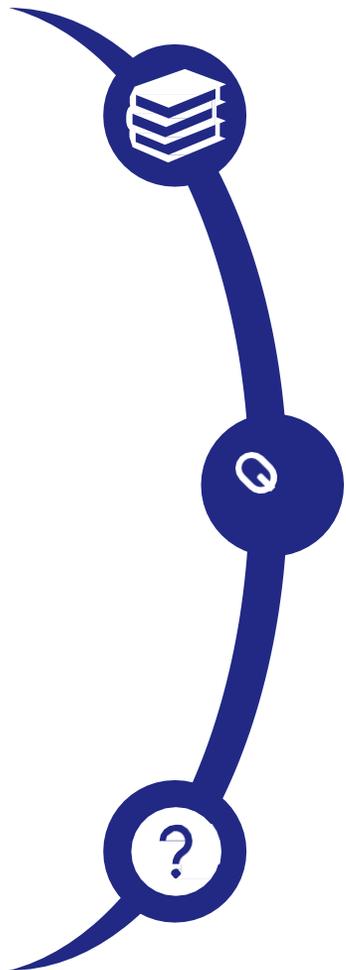
e-CPS



**Pour que vos préparateurs aient droit à une carte e-CPS et s'affranchir ainsi des problèmes d'identification / connexion à des services numériques utilisés en Officine, il faut les déclarer dans le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS).**

Procédure en cours  
d'élaboration, à  
venir d'ici fin 2022

## Liens utiles



Pharmacien de ville, en savoir plus sur le Ségur du numérique en santé :  
<https://esante.gouv.fr/segur/officine>

Le Ségur du numérique en santé : <https://esante.gouv.fr/segur>

Les webinaires de l'Agence du Numérique en Santé : [Les webinaires | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr/webinaires)

Le site vitrine régional dédié au déploiement du Ségur numérique en IdF :  
<https://segurnumerique.sante-idf.fr/>

En cas de question, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs régionaux :

Agence Régionale de Santé d'Île-de-France : [ars-idf-esegur@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-esegur@ars.sante.fr)

Le GIP SESAN : [segur@sesan.fr](mailto:segur@sesan.fr)

L'Assurance Maladie : DCGDR et les CPAM

# 5. L'ORDONNANCE NUMERIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE

# L'ordonnance numérique

**L'Ordonnance Numérique (e-prescription) est un service intégré dans le logiciel des professionnels de santé qui permet de dématérialiser le circuit de la prescription entre les médecins libéraux ou salariés et les pharmaciens**

A quoi ça sert?

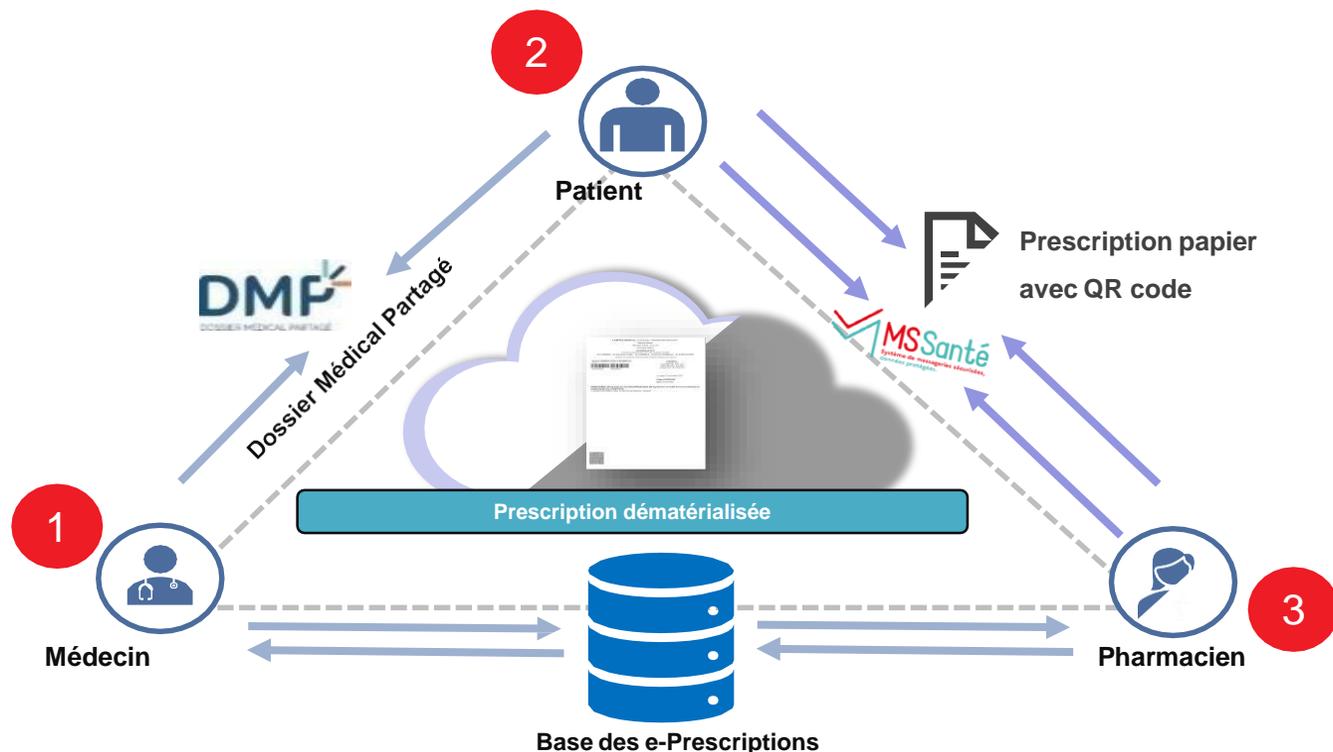
- ✓ Elle simplifie et sécurise le circuit de transmission de la prescription depuis sa création jusqu'à la réalisation par le pharmacien ou par le professionnel de la LPP, et à terme les autres professionnels.
- ✓ Elle concourt à fluidifier et à fiabiliser les échanges entre les médecins et les pharmaciens et ainsi à favoriser la coordination des soins et la coopération interprofessionnelle.
- ✓ L'ordonnance numérique (e-prescription) unifiée permet :
  - aux médecins de tout prescrire en e-prescription (médicaments, dispositifs médicaux, analyses de biologie médicale, actes infirmiers et de kinésithérapie, etc.) ;
  - aux pharmaciens d'intégrer la e-prescription dans leur logiciel métier

Points forts

- ✓ Renforcement de la pertinence des soins et de la lutte contre la iatrogénie, grâce au module d'aide à la prescription utilisé par le médecin en amont, mais également par le pharmacien en aval avec l'adaptation des prescriptions le cas échéant (posologie, substitution,...).
- ✓ Réduction des risques de falsification par la sécurisation des échanges entre les acteurs.
- ✓ Simplification des échanges entre médecins et pharmaciens, et accès par le médecin à ce qui a été délivré ainsi que les éventuels ajustements faits par le pharmacien.
- ✓ Simplification du processus d'envoi des ordonnances par les pharmaciens (plus besoin de scanner l'ordonnance).
- ✓ Pour le patient, meilleure coordination des soins et accès en consultation à ses e-prescriptions dans Mon Espace Santé.

# L'ordonnance numérique

## Comment ça marche?



1. Le Médecin crée une E-Prescription via son logiciel avec stockage du document dans le DMP et la base E-Prescription.
2. Le patient peut envoyer cette E-Prescription à son pharmacien via la messagerie MSSanté ou se présenter en pharmacie avec la prescription papier remise par le médecin.
3. Le pharmacien scanne le QR code du document papier ou du document reçu par MSSanté pour accéder aux détails de la E-Prescription. Le médecin est informé de l'exécution de la prescription par la base E-Prescription.

**Le Ségur du numérique en santé impose aux éditeurs l'intégration dans les logiciels métiers des fonctionnalités ordonnance numérique.**



# 6. QUESTIONS / RÉPONSES

# 7. CONCLUSION

**MERCI !**